

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-457

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 novembre 2022, a adopté le Règlement d'emprunt numéro E-457 décrétant une dépense de 9 000 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de plusieurs lots aux fins de les céder au centre de services scolaire des patriotes dans le cadre de la construction d'une école;

QUE ledit Règlement a reçu le 6 février 2023, conformément à la loi, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement d'emprunt numéro E-457 entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 28 FÉVRIER 2023

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site internet de la Ville dès le 28 février 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Julie Waite, greffière